

Directives de saisie

Principes de base

Toutes les notes se font en bas de page

Schéma de base : Prénom et Nom (en minuscule sans virgule entre eux), *titre en italique*, ville suivi de deux points : Éditions, année.

S'il y a trois auteurs ou plus, on citera le nom du premier en entier et on rajoutera « , et al. »

• 1^{ère} citation de l'objet:

Ouvrage (livre)

Samir Kassir, *Histoire de Beyrouth*, Paris: Fayard, 2004
[si nécessaire on peut rajouter :] (1^{re} édition 1922).

Si l'ouvrage est en plusieurs tomes ou volumes, on indique le nombre de tomes/volumes à la place des pages (« 4 tomes » ou « 4 volumes »). S'il s'agit d'une citation précise, on indique le numéro du tome juste avant les pages de la façon suivante, « t. 2, p.147. » ou « Vol. 2, p. 147. ».

Article

Maurice Rion, « La fin du totalitarisme », *Cathodes*, Vol. 10, N° 3, 1979, pp. 135-232.

Le cas échéant, on indique « t. » à la place de « Vol. », une seule des deux rubriques (soit volume, soit numéro) si la revue n'en possède qu'une, et jamais plus de deux indications. On peut faire précéder l'année du mois, s'il s'agit d'une revue qui n'indique ni numéros ni volumes.

Ouvrage édité ou dirigé

Ghassan Salamé (éd.) ou (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Paris: Fayard, 1994.

S'il y a trois éditeurs ou plus, on citera le nom du premier éditeur en entier et on rajoutera « , et al. » ; on mettra « (éds.) » à la place de « (éd.) ».

Chapitre d'ouvrage édité

Hans Müller, « La Suisse pendant la Deuxième Guerre », in J. Echantillon (éd.), *Je crois en la politique*, Paris: PUF, 1999, pp. 331-335.

S'il y a plusieurs éditeurs, auteurs ou directeurs de la publication, on citera comme dans le cas d'un ouvrage édité.

Article journal

Christian Larbin, « La banque et moi », *24 Heures*, 21.02.1982.

Internet

- URL : www.adresseinternet.com, consulté le 17 octobre 2006.
- S'il y a un auteur et un titre : Prénom et Nom (sans virgule entre eux), « titre du document consulté, entre guillemets », mis en ligne le 24 août 2003 (date ou année de publication facultative), URL : www.adresseinternet.com, consulté le 3 novembre 2005.

• Lorsque l'objet a déjà été cité dans la référence précédente:

On note comme suit : *Ibid.*, p.

Si la page est la même on notera : *Idem.*

• Lorsque l'objet a déjà été cité dans une référence antérieure:

Si un auteur n'a qu'un ouvrage cité dans l'article, on ne mentionne pas le titre et cela donne : Prénom Nom, *op. cit. (ou art. cit.)*, p.

Si l'auteur cité a plusieurs ouvrages cités dans l'article, on abrège le titre ou le nom de la revue en prenant les deux ou trois premiers mots et on fait suivre l'abréviation de trois petits points ...

Ouvrage

Prénom Nom, *Titre ou abrégé...*, *op. cit.*, p.

Si plusieurs auteurs : Initiale du prénom (suivi d'un point) Nom, **et al.**, (éd.) ou (dir.) si nécessaire, suivi du *titre ou abrégé...*, *op. cit.*, p.

Article

Prénom Nom, « Titre ou abrégé... », *art. cit.*, p.

***Ibid.*, même réf. que la précédente, page différente.**

***Idem*, même réf. que la précédente, même page.**

L'appel de note se fait avant le point final d'une phrase SAUF en cas de citation en fin de phrase, dans quel cas on le fait après le point et la fermeture des guillemets. Si la citation est tronquée à la fin, l'appel de note se fait entre le guillemet de fermeture et le point.

TOUTES LES REFERENCES EN NOTE SE TERMINENT PAR UN POINT

Pas de bibliographie en fin d'article.

* * *

Consignes supplémentaires

Pour les citations :

- Si la citation est d'une taille inférieure ou égale à une phrase, elle reste insérée dans le paragraphe, entre guillemets,.
- Si la citation est supérieure à une phrase, elle fait l'objet d'un paragraphe spécifique entre guillemets et en italique.

Si la citation est un extrait qui ne commence ou ne se termine pas avec la fin de la phrase originale, il faut introduire le signe (...). Lorsqu'il arrive en fin de phrase citée, ce signe sera suivi *d'abord* de la fermeture des guillemets *puis* du point final autrement c'est l'inverse. Si la citation est complètement citée, en fin de phrase, le point intervient avant la fermeture des guillemets.

Si la citation fait plusieurs paragraphes, seul le dernier paragraphe est fermé par des guillemets, par contre chaque nouveau paragraphe est ouvert par des guillemets fermant de rappel ; en outre, il n'y a pas d'espace entre les paragraphes :

« Les phénomènes religieux se rangent tout naturellement en deux catégories fondamentales : les croyances et les rites. Les premières sont des états de l'opinion, elles consistent en représentations ; les secondes sont des modes d'action déterminés. Entre ces deux classes de faits, il y a toute la différence qui sépare la pensée du mouvement.

» Les rites ne peuvent être définis et distingués des autres pratiques humaines, notamment des pratiques morales, que par la nature spéciale de leur objet. Une règle morale, en effet, nous prescrit, tout comme un rite, des manières d'agir, mais qui s'adressent à des objets d'un genre différent. C'est donc l'objet du rite qu'il faudrait caractériser pour pouvoir caractériser le rite lui-même. Or, c'est dans la croyance que la nature spéciale de cet objet est exprimée. On ne peut donc définir le rite qu'après avoir défini la croyance. »

Autres précisions :

- Utilisation exclusive des guillemets « » avec espaces insécables à l'intérieur pour citations. Les citations dans les citations sont signalées par des signes « plus grand que », ou « plus petit que » comme cela: < >
- Pas d'espace entre le texte et les parenthèses (comme ça) et pas (comme ça).
- Espace insécable entre un chiffre et le pourcentage qui suit, entre les termes d'une égalité ou de tout autre signe arithmétique.
- Espace insécable avant ; ! ?
- Mention des siècles en chiffres romains et « siècle » en toutes lettres (par exemple: XIX^e siècle). Les années sont indiquées en chiffres (« au cours des années 60 »).
- Utilisation de l'italique pour les expressions en langue étrangère (latin, etc., *sui generis, a contrario, ipso facto, ex nihilo...*)
- Les nombres sont séparés par des ' entre les milliers (162'000). Les virgules sont des points et pas des virgules (pour des raisons de formatExcel) donc: 16.20 et non 16,20. En principe ne sont écrits en lettres que les chiffres se rapportant à des personnes à des durées voire dans des expressions comme « les cinq sens ».

- Les intertitres d'un article se donnent sans numérotation et au maximum sur deux niveaux comme suit. Premier niveau : gras, police 12 ; deuxième niveau : italique, police 12.
- Les titres des ouvrages et articles en anglais, selon l'usage dans cette langue, ont une majuscule sur chaque mots sauf les articles et prépositions et sur la première lettre: « The New Criticism in the Post Modern Literature ». Les titres des ouvrages et articles dans les autres langues ont une majuscule seulement sur le premier mot : « Les illusions perdues ».